



Extrait du registre des délibérations

AR Prefecture COMMUNAUTE DE COMMUNES

2024-3-2

024_242400152-20240620-2024_3_2-DE
Réf. n° 26706/2024

PÉRIGORD-LIMOUSIN
Séance du 20 juin 2024

Département de la
DORDOGNE

Arrondissement de
NONTRON

Président : Michel AUGEIX

Lieu de réunion du Conseil :

Thiviers

Date de la convocation et

envoi de la note de

synthèse :

03/06/2024

Nombre de membres :

En exercice : 38

Présents : 31

Pouvoirs : 4

Etaient présent(e)s

Mesdames : CHASSAIN Thérèse, DECARPENTRIE Françoise, DEGLANE Christine, ESCLAVARD Anne-Sophie, HYVOZ Isabelle, MAGNE Muriel, MARCETEAU Dominique, MAURUSSANE Annick, DESGRAUPES Maryline (suppléante de P. Démarthon)

Messieurs : AUGEIX Michel, BOST Claude, BOST Jean-François, BRUN Philippe, CHIPEAUX Raphaël, COMBEAU Bertrand, COURNARIE Pascal, DESSOLAS Frédéric, DUSSUTOUR Bernard, DUTHEIL Frédéric, FAYE Jean-Louis, FAYOL Stéphane, FRANCOIS Philippe, GARNAUD Alain, GARNAUDIE Didier, GIMENEZ Philippe, JUGE Jean-Claude, MEYNIER Paul, PETIOT Tony, RANOUIL Michel, SEDAN Francis, VAURIAC Bernard

Excusés et procurations : DOBBELS Michel (a donné pouvoir à I.Hyvoz), DEMARTHON Patrick (remplacé par sa suppléante M. Desgraupes) FAURE Michèle (a donné pouvoir à B Vauriac), PRIVAT Pascal (a donné pouvoir à S Fayol), LAGARDE Bernadette (a donné pouvoir à R Chipeaux).

Absent : WARNEZ Fabienne, LARRIEUX Isabelle, COUTURIER Pierre-Yves,

M. Jean-François BOST est désigné secrétaire de séance.

Statuts du SMD3 – modification (mise à jour de la carte relative aux compétences du SMD3)

Le SMD3 a procédé à la modification de ses statuts le 26/03/2024. En effet, les statuts régissent les modalités de fonctionnement du syndicat et la dernière mise à jour date de juin 2023. Il n'a pas été pris en compte la sortie du périmètre SMD3 des communes de Villac, Peyrignac et Beauregard de Terrasson au profit de leur intégration au SIRTOM de Brive.

Le SMD3, par délibération du 26/03/2024 a approuvé la modification de ses statuts, et en particulier la mise à jour de la carte annexée à ses statuts relative aux compétences du SMD3 au niveau départemental à compter du 1^{er} janvier 2024.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE la modification des statuts du SMD3 comme joints en annexe.**

34 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention

La Vice-Présidente certifie exécutoire le présent acte compte tenu de sa publication et de sa transmission en Sous-Prefecture

Pour le Président empêché,
La 1ère Vice-Présidente,
Isabelle HYVOZ



Fait à Thiviers, le 21 juin 2024
Pour le Président empêché
La 1ère Vice-Présidente,

Isabelle HYVOZ

